

([^])

— N° 94. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1859.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1860.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations demandées au Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1860, s'élèvent au chiffre de fr.	13,276,991 »
Le Budget de 1859 se montant à	12,518,830 »
il en résulte une <i>différence en plus</i> de. fr.	758,161 »
au Budget de 1860.	

Cette différence est d'ailleurs plus apparente que réelle, si l'on considère que le Budget de 1859 sera bientôt augmenté d'allocations supplémentaires considérables pour des dépenses dont les chiffres n'ont pu être fixés d'une manière certaine au commencement de 1858, époque à laquelle le Budget de 1859 a été arrêté.

Ces augmentations d'allocation, que je ne ferai que citer, seront de

80 mille francs pour couvrir le traitement des magistrats de 1 ^{re} instance;	
80 mille francs pour pourvoir au paiement des frais de justice, et	
450 mille francs pour continuer les travaux de l'église monumentale	
— de Laeken;	
ENSEMBLE 610 mille francs,	

De sorte que le Budget de 1860 ne dépassera réellement que de 148 mille francs celui de 1859; quoi qu'il en soit, il ne sera pas difficile de justifier les augmentations proposées.

Le Budget de la Justice se compose de 12 chapitres.

Les chapitres I, III, V, VI, VII, XI, et XII n'ont subi aucune modification : ils sont relatifs à des dépenses fixes et en quelque sorte invariables.

Les chapitres dont les chiffres d'allocation ont été modifiés et généralement augmentés sont les chapitres II, IV, VIII, IX et X.

Chaque changement apporté aux allocations, dont la plupart sont normales, est expliqué et accompagné des motifs à l'appui. La présente note n'a donc pour objet que de les faire apprécier plus facilement et en quelque sorte d'un trait, en ce qui concerne les plus importants.

CHAPITRE II. --- ORDRE JUDICIAIRE.

A l'article 10 de ce chapitre il y a d'abord une augmentation de fr. 80,000 » pour couvrir le traitement des magistrats de 1^{re} instance.

C'est là une conséquence de la loi du 26 juin 1858, qui a augmenté le personnel des tribunaux de 1^{re} instance, et des arrêtés royaux qui ont dû être pris pour augmenter proportionnellement le nombre des juges d'instruction et des commis-greffiers près de divers tribunaux.

A REPORTER. . . . fr. 80,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 80,000 „

A l'article 2 du même chapitre il y a encore une augmentation de 14,000 „ pour renouveler le mobilier de la Cour d'appel de Liège.

Depuis plusieurs années, les magistrats de ce siège se sont plaints du délabrement du mobilier actuel qui tombe de vétusté. Cependant, avant de renouveler le mobilier, il convenait de mettre les locaux affectés au service dans un état convenable, surtout les salles d'audience dont les murs n'étaient pas même badigeonnés. Depuis l'année dernière, on a commencé à restaurer les locaux et on continue les travaux cette année, de sorte qu'en 1860, on pourra s'occuper du renouvellement du mobilier, et c'est à cette fin que la somme de quatorze mille francs est demandée extraordinairement, les 3,000 francs alloués annuellement pour mobilier des Cours d'appel ne pouvant suffire qu'à l'entretien du mobilier existant.

CHAPITRE IV. — FRAIS DE JUSTICE.

Depuis l'année 1853, l'allocation pour frais de justice criminelle, correctionnelle et de simple police, a été fixée annuellement à 570,000 francs.

Depuis l'année 1855, cette allocation a été dépassée, savoir :

De fr. 17,081 67 c^t pour l'année 1855;
De fr. 52,193 35 — — 1856, et
De fr. 59,884 95 — — 1857.

Pour l'année 1858, les comptes sont loin d'être rentrés; cependant il conste de la statistique que le nombre des affaires criminelles suit une marche ascendante, et avec le nombre d'affaires augmente le chiffre des frais.

L'état ci-après donne des renseignements sur le nombre d'affaires et les dépenses, à partir de l'année 1850 :

ANNÉES.	NOMBRE DES AFFAIRES DE			TOTAL GÉNÉRAL des affaires.	MONTANT des frais.
	Simple police.	Correctionnelles.	Cours d'Assises.		
1850 . . .	32,405	16,125	155	48,685	francs 477,728 60 c ^t
1851 . . .	34,660	16,188	148	51,005	491,038 42
1852 . . .	35,618	15,196	114	51,028	485,558 70
1853 . . .	50,920	15,258	147	55,325	524,020 06
1854 . . .	53,085	15,160	194	55,439	557,527 85
1855 . . .	59,904	17,559	194	57,457	587,081 07
1856 . . .	40,245	19,131	205	63,581	622,195 55
1857 . . .	50,080	17,052	221	57,242	600,884 95

A REPORTER. . . fr. 94,000 „

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 94,000 »

On voit donc que le nombre d'affaires et les frais de justice tendent à s'accroître et qu'il faut augmenter le chiffre de l'allocation. Il est proposé de ce chef une augmentation de. fr.

80,000 »

Il est inutile de dire qu'il n'y a pas moyen de se soustraire aux dépenses de l'espèce.

CHAPITRE VIII. — CULTES.

Il est d'une bonne administration de restaurer à temps et d'entretenir en bon état de réparation les monuments et bâtimens publics en général, et pour que les églises non monumentales et les presbytères, qui sont la propriété des communes, soient mis et entretenus de manière à assurer leur conservation, l'État ne peut faire moins que les provinces, alors que les ressources des communes et des fabriques d'église sont insuffisantes.

C'est pour pouvoir accorder à cette fin des subsides égaux à ceux des provinces, qu'il est demandé à l'article 30, chapitre VIII, une augmentation de fr.

75,000 »

Voir au surplus la note en marge dudit article 30.

Il est encore demandé au même chapitre, sous un article 30^{bis}, une allocation nouvelle de fr.
pour pouvoir continuer et mener à bonne fin les travaux de l'église monumentale de Lacken.

450,000 »

L'exposé des motifs à l'appui du projet de loi présenté dans la séance du 3 février (n° 73 des pièces de la Chambre), afin d'obtenir pareille somme de 450,000 francs au Budget de 1859, dispense d'entrer ici dans de plus amples explications.

CHAPITRE IX. — ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

A ce chapitre, article 39, il est demandé comme charge extraordinaire, une somme de fr.
pour parvenir à l'établissement d'une infirmerie dans la colonie de Gheel. Cette dépense, ainsi qu'on le dit en marge de l'allocation demandée pour 1860, est prévue depuis longtemps et en quelque sorte consentie par la Législature.

50,000 »

Bien que l'établissement de Gheel ait été reconnu comme un des meilleurs pour servir de séjour aux insensés, à cause de la liberté dont ils y jouissent, une infirmerie n'en est pas moins indispensable.

CHAPITRE X. — PRISONS.

Quant aux dix-sept mille francs, ci fr.
demandés en plus au chapitre X, on se réfère aux notes qui l'émargent.

17,000 »

TOTAL GÉNÉRAL DES AUGMENTATIONS. fr. 766,000 »

Soit. 758,161 »

en tenant compte de quelques réductions renseignées dans les développements du Budget.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de *treize millions deux cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-onze francs* (13,276,991 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1859.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	259,800 "
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	200,800 "	"	
3	Matériel.	20,000 "	"	
4	Frais d'impression de recueils statistiques.	6,000 "	"	
5	Frais de route et de séjour.	6,000 "	"	
CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	215,000 "	3,500 "	2,575,500 "
7	— Matériel	5,250 "	300 "	
8	Cours d'appel. Personnel	505,000 "	16,000 "	
9	— Matériel	18,000 "	14,000 "	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,122,410 "	14,310 "	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	564,980 "	3,970 "	
CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel.	16,550 "	4,255 "	57,194 "
13	— Matériel	2,000 "	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	30,650 "	212 "	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 "	"	
CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	650,000 "	"	674,608 "
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,280 "	14,328 "	
A REPORTER. . . . fr.		3,404,040 "	71,050 "	3,565,108 "

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,494,040 "	71,050 "	5,565,108 "
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 "	20,000 "	75,000 "
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré. .	150,000 "	"	171,340 "
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . .	5,000 "	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. .	15,300 "	"	
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement. . . .	2,940 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	10,000 "	"	26,500 "
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	11,800 "	"	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,700 "	"	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	5,720,780 "	111,050 "	5,837,848 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1890.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	5,726,780 "	111,030 "	5,837,810 "
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et diri- geant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	511,700 "	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'excepti- on de celui de Liège	62,011 "	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures	5,418,852 "	"	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	469,000 "	50,000 "	
30 ^{1/2}	Monument en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Conti- nuation des travaux).	"	450,000 "	4,860,585 "
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	52,446 "	"	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	7,524 "	"	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	9,350 "	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . .	500 "	"	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre)	8,000 "	"	
36	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	21,400 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de so- cours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 "	"	
38	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	146,000 "	50,000 "	
39	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des mé- decins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire, — des mem- bres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secré- taire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 "	"	755,000 "
40	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établisse- ments de bienfaisance, et frais divers.	2,000 "	"	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000 "	"	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 "	"	
43	Établissements des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	220,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	8,792,572 "	661,050 "	9,453,622 "

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	8,702,372 "	661,059 "	9,455,431 "
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>Section 1^{re}. — Service domestique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons	1,300,000 "	300,000 "	
45	Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000 "	"	
46	Frais d'habillement des gardiens.	22,000 "	"	
47	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000 "	"	
48	Traitement des employés attachés au service domestique	505,700 "	"	
49	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	10,000 "	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	180,000 "	"	
51	Prison cellulaire de Gand. — Continuation des travaux de construction	"	300,000 "	
52	Prison de Bruges. — Achèvement des travaux d'appropriation	"	135,000 "	
53	Prison centrale cellulaire à Louvain. — Travaux complémentaires	"	50,000 "	
54	Prison cellulaire de Termonde. — Premiers travaux de construction	"	65,000 "	3,758,560 "
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	22,000 "	
56	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	6,000 "	
57	Achat du mobilier des prisons.	55,000 "	"	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
58	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	500,000 "	"	
59	Gratifications aux détenus	170,000 "	"	
60	Frais d'impression et de bureau	5,000 "	5,000 "	
61	Traitement et tantièmes des employés	92,800 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	11,057,032 "	1,554,059 "	13,191,991 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,657,952 "	1,534,059 "	13,191,991 "
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
62	Mesures de sûreté publique	80,000 "	"	80,000 "
	CHAPITRE XII.			
65	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 "	"	5,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	11,742,952 "	1,534,059 "	13,276,991 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du
25 février 1859.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(11)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Pour l'exercice 1860.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre.
2	a.	— des fonctionnaires et employés.
	b.	— du concierge et gens de service
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papier, livres, re- liures, etc.
	b.	— Éclairage, chauffage de 75 foyers
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles
4	"	Frais d'impression de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs . . .
5	"	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale . . .
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
ORDRE JUDICIAIRE.		
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel</i> .		
6	"	Premier président
		Président de chambre
		Conseillers
		Procureur général
		Avocats généraux.
		Greffier
		Commis greffier
		Huissiers audienciers
		Messagers
		Secrétaire du parquet
		Employé
		Messager et huissier de salle
		Concierge du palais de la Cour de cassation
		Commis-greffier, dont la place sera supprimée en cas de vacance
A REPORTER. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
200,800	»	200,800	200,800	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
259,800	»	259,800	259,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
218,600	3,500	219,100	219,100	»	»	
218,600	3,500	219,100	219,100	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.			
7	"				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
213,600	3,300	219,100	219,100	n	n	
3,250	300	3,730	7,230	n	a) 1,300	a) Au Budget de 1859 il y a eu une charge exceptionnelle de 3,000 francs pour la bibliothèque de la Cour de cassation. -- Pour 1860 il est demandé une allocation extraordinaire de 300 francs pour la bibliothèque du parquet.
593,000	16,000	611,000	617,000	n	b) 6,000	b) Cette différence en moins provient de la réduction du personnel de la Cour d'appel de Gand, par suite du décès du 1 ^{er} président M. Roels, remplacé par un conseiller dont le siège devait être supprimé.
18,000	14,000	32,000	18,000	c) 14,000	n	c) Ces 14,000 francs sont demandés en plus comme charge extraordinaire, pour renouveler le mobilier de la Cour d'appel de Liege, qui est dans un état repoussant.
833,850	34,000	867,850	861,350	14,000	7,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
	a.	Présidents	4	6,000	24,000
		Vice-présidents	7	5,000	35,000
		Juges d'instruction	9	4,660	41,940
		Juges	24	4,000	96,000
		Procureurs du Roi	4	6,000	24,000
		Substituts	12	4,000	48,000
		Greffiers	4	2,200	8,800
		Commis-greffiers	23	2,000	46,000
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>			
		Présidents	7	5,250	36,750
		Vice-présidents	4	4,375	17,500
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560
		Juges	23	3,500	80,500
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750
		Substituts	14	3,500	49,000
10	b.	Greffiers	7	2,200	15,400
		Commis-greffiers	21	1,800	37,800
		Vice-président à supprimer au tribunal de Tongres	1	4,375	4,375
		Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge	1	875	875
		Place de juge supprimée au tribunal de Bruges	1	3,500	3,500
		Traitement de disponibilité à 2 juges de Tongres	2	2,533	4,666
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>			
		Présidents	8	4,650	37,200
		Vice-président	4	3,875	15,500
		Juges d'instruction	9	3,610	32,490
	c.	Juges	23	3,100	71,300
		Procureurs du Roi	8	4,650	37,200
		Substituts	14	3,100	43,400
		Greffiers	8	2,200	17,600
		Commis-greffiers	21	1,600	33,600
		A REPORTER. fr.			
					907,906

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
833,850	34,000	867,850	861,350	14,000	7,500	
833,850	34,000	867,850	861,350	14,000	7,500	a) Les charges temporaires portées au lit. a résultent de la loi du 15 juin 1840, portant réduction du personnel de quelques tribunaux.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
				</	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
853,850	54,000	867,850	861,530	14,000	7,500	
1,122,410	14,316	1,136,726	1,037,063	a) 79,661	"	a) Par la loi du 26 juin 1858 (Monit. n° 177) le personnel du tribunal de Bruxelles a été augmenté de : 1 Vice-Président à . . . fr. 5,000 Celui du personnel du tribunal de Louvain, de 1 vice-président à . . 3,875 Le même de 2 juges et 1 substitut à fr. 3,100 . . . 9,300 Le tribunal de Charleroy d'un vice-président à . . . 3,875 et de 2 juges à 3,100 . . . 6,200 Le tribunal de Termonde d'un vice-président à . . . 3,875 et de 2 juges et 1 substitut à 3,100. 9,500 Le tribunal de Liège d'un vice-président à . . . 5,000 et de 2 juges et 1 substitut à 4,000 12,000 Le tribunal de Dinant a été augmenté d'un vice-président à . . . 3,800 et de 2 juges à 2,800 . . . 6,600 Il y a de plus, par suite de l'établissement d'un tribunal de commerce à Alost, un greffier à . . . 900 ENSEMBLE. . . fr. 68,485 Auxquels il faut ajouter, par suite de l'institution d'un commis greffier en plus au tribunal d'Anvers (arrêté royal du 28 avril 1858) . . . 2,000 De 1 commis en plus au tribunal de Dinant (arrêté royal du 19 novembre dernier) . . . 1,600 De 1 juge d'instruction en plus au tribunal de Louvain (arrêté royal du 4 décembre 1858) . . . 510 De 2 commis greffiers en plus au même tribunal . . . 3,200 De 1 juge d'instruction en plus au tribunal d'Anvers . . . 660 De 1 commis greffier au tribunal de Liège (arrêté royal du 2 octobre 1858) . . . 2,000 De 1 commis-greffier au tribunal de Charleroy (arrêté royal du 2 octobre 1858) . . . 1,600 TOTAL général de l'augmentation. fr. 80,085 Dont il faut déduire pour la suppression d'une charge extraordinaire de 400 francs, déduction faite d'une erreur de 6 francs, résultant d'une faute d'impression au Budget de 1859 . . . 394 RESTE comme ci-contre. . fr. 79,661 b) Ces 900 francs sont payés en conformité de la loi du 6 juin 1859, portant suppression du tribunal de St Hubert
2,521,220	32,286	2,573,506	2,487,543	93,661	7,800	
AUGMENTATION. . . . fr.				86,161		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>			Charge	
					ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.
12	a.	Auditeur général	1	7,000	7,000	»
		Substitut de l'auditeur général	1	3,000	3,000	»
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	1,600	1,600	»
		Huissier audiencier	1	300	300	»
		Messagers	2	870	1,740	»
		Concierge.	1	910	910	»
		Traitements d'attente.				
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,233	»	4,233
		Matériel.				
13	»	Matériel pour la Cour militaire.	»	»	2,000	»
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.				
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	4,200	16,800	»
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	3,600	10,800	»
		Prévôts militaires	7	437	3,059	»
		Traitement d'attente d'un prévôt dont la place est supprimée	1	212	»	212
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»
			2	720	1,440	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.				
		CHAPITRE IV.				
		FRAIS DE JUSTICE.				
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police . . .			630,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			20,000	»
17	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires.				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,550	4,233	20,783	20,783	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
30,639	212	30,871	30,871	»	»	
3,540	»	3,540	3,540	»	»	
52,749	4,445	57,194	57,194	»	»	
DIFFERENCE . . . fr.				»		
650,000	»	650,000	570,000	a) 80,000	»	n) Depuis quatre ans l'allocation de 570,000 francs ne suffit plus; l'augmentation des frais de justice doit être attribuée à l'augmentation des affaires criminelles, correctionnelles et de simple police. C'est d'ailleurs en regard aux dépenses des dernières années, qu'il est demandé 80,000 francs en plus.
10,280	14,328	24,608	24,608	»	»	
660,280	14,328	674,608	594,608	80,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS . . . fr.				80,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitement d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois, à nommer par le Gouvernement
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
33,000	40,000	73,000	73,000	»	»	
33,000	40,000	73,000	73,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
15,300	»	15,300	15,300	»	»	
2,940	»	2,940	2,940	»	»	
171,240	»	171,240	171,240	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
11,800	»	11,800	11,800	»	»	
1,700	»	1,700	1,700	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexe au Budget de 1859, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne conserve que la somme prescrite nécessaire pour les termes des pensions, échus avant l'inscription de la pension au Département des Finances

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	"	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	"	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	"	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures . . .
30	"	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. . . .
30 ^u	"	Continuation des travaux de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	"	Traitement des pasteurs et employés
32	"	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	"	Traitement des ministres et employés
34	"	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	"	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
36	"	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
311,700	"	311,700	311,700	"	"	
62,011	"	62,011	62,011	"	"	
3,418,852	"	3,418,852	3,418,852	"	"	
469,000	50,000	519,000	444,000	a) 75,000	"	a) Les allocations portées aux Budgets des provinces pour 1859 (et il n'y a pas lieu de présumer qu'elles seront moins élevées pour 1860), du chef de subsides à accorder aux communes pour les églises non monumentales et les presbytères, s'élèvent à la somme de . . . fr. 287,233 33 Comme il n'y a pas lieu de dévier de la règle d'après laquelle l'Etat intervient pour des subsides égaux à ceux accordés par les provinces, et qu'avec l'allocation portée au Budget de 1859, il n'est possible d'appliquer à cette destination qu'une somme de . . . fr. 211,600 » Il est demandé au Budget de 1860 une augmentation de . . . fr. 75,633 33 soit une somme ronde de . . . fr. 75,000 » Pour de plus amples détails, on peut recourir au rapport de la section centrale sur le Budget de 1859, pièce n° 209 de la session 1857-1858, pages 14, 21 et suivantes. b) Il est impossible d'admettre une interruption dans les travaux d'achèvement du monument en construction à Laeken. C'est par ces motifs que l'allocation qui a été demandée, dans la séance du 3 février dernier (pièce n° 73 de la Chambre), pour l'année 1859, est maintenue au Budget de 1860. c) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante : Au grand rabbin . . . fr. 4,000 » Aux deux ministres officiant à Bruxelles . . . 2,500 » Au secrétaire . . . 400 » Frais de bureau du consistoire central . . . 500 » (Anvers . 300 » Gand . 550 » Aux ministres officiant à Liège . 550 » (Arlon . 550 » Pour dépenses imprévues . . . 500 » ENSEMBLE . . . fr. 9,650 »
"	450,000	450,000	"	b) 450,000	"	
52,446	"	52,446	52,446	"	"	
7,524	"	7,524	7,524	"	"	
9,550	"	c) 9,550	9,550	"	"	
300	"	300	300	"	"	
8,000	"	d) 8,000	8,000	"	"	
21,400	"	e) 21,400	21,400	"	"	
4,560,583	500,000	4,860,583	4,335,583	525,000	"	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				525,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
37	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays.
38	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
39	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
42	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
43	»	Établissement des écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
<i>SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.</i>		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons
45	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique
46	»	Frais d'habillement des gardiens
47	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés de mêmes établissements
48	»	Traitement des employés attachés au service domestique
49	»	Frais d'impression et de bureau
50	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
51	»	Prisons cellulaires de Gand. — Continuation des travaux de construction
52	»	Maison de sûreté de Bruges. — Achèvement des travaux d'appropriation
53	»	Prison centrale cellulaire à Louvain. — Travaux complémentaires
54	»	Prison cellulaire de Termonde. — Premiers travaux de construction
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
146,000	50,000	196,000	146,000	a) 50,000	»	a) Ces 50,000 francs sont demandés pour l'établissement d'une infirmerie à la colonie de Ghœl, en conformité de la loi du 13 juin 1850 et du règlement spécial pour cette colonie, approuvé par arrêté royal du 1 ^{er} mai 1851. Déjà une allocation extraordinaire de 50,000 francs avait été portée au Budget de 1853, mais elle n'a pas été dépensée à défaut d'avoir trouvé un emplacement convenable.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
220,000	»	b) 220,000	220,000	»	»	b) Voir l'annexe n° 3, relative à l'emploi du crédit demandé pour les écoles de réforme.
705,000	50,000	755,000	705,000	50,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				50,000		
1,500,000	500,000	1,600,000	1,600,000	»	»	
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
22,000	»	22,000	20,000	c) 2,000	»	c) Cette augmentation est nécessaire pour subvenir aux éventualités; l'allocation normale de 20,000 francs a été plusieurs fois insuffisante.
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
505,760	»	505,760	505,760	»	»	
10,000	10,000	20,000	10,000	d) 10,000	»	d) Ce supplément est demandé pour couvrir le prix d'une adjudication d'imprimés pour 3 ans.
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
»	500,000	500,000	530,000	»	»	
»	135,000	135,000				
»	30,000	30,000				
»	65,000	65,000				
2,042,760	840,000	2,882,760	2,870,760	12,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
55	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
56	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.
57	»	Achat du mobilier des prisons.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
58	»	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication
59	»	Gratifications aux détenus
60	»	Frais d'impression et de bureau
61	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
62	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
63	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,042,760	840,000	2,882,760	2,870,760	12,000	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
2,097,760	868,000	2,965,760	2,953,760	12,000	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
5,000	5,000	10,000	5,000	a) 5,000	»	a) L'augmentation de 5,000 francs est demandée pour couvrir le prix d'adjudication d'une fourniture d'imprimées pour trois ans
92,800	»	92,800	92,800	»	»	
767,800	5,000	772,800	767,800	5,000	»	
2,865,560	875,000	3,738,560 b)	3,721,560	17,000	»	b) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1855 (annexes n° 4 et 5). Au surplus, les allocations pour le service des travaux ne constituent que des avances.
AUGMENTATION. . . . fr.				17,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	12	Administration centrale.
II.	ib.	Ordre judiciaire
III.	20	Justice militaire
IV.	ib.	Frais de justice
V.	22	Palais de Justice
VI.	ib.	Publications officielles
VII.	ib.	Pensions et secours
VIII.	24	Cultes
IX.	26	Établissements de bienfaisance
X.	ib.	Prisons
XI.	28	Frais de police
XII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
259,800 »	»	259,800 »	259,800 »	»	»	
2,521,220 »	52,286 »	2,573,506 »	2,487,345 »	93,661 »	7,500 »	
52,749 »	4,445 »	57,194 »	57,194 »	»	»	
660,280 »	14,328 »	674,608 »	594,608 »	80,000 »	»	
35,000 »	40,000 »	75,000 »	75,000 »	»	»	
171,240 »	»	171,240 »	171,240 »	»	»	
26,500 »	»	26,500 »	26,500 »	»	»	
4,360,585 »	500,000 »	4,860,585 »	4,335,585 »	525,000 »	»	
705,000 »	50,000 »	755,000 »	705,000 »	50,000 »	»	
2,865,560 »	875,000 »	3,738,560 »	5,721,560 »	17,000 »	»	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
11,742,932 »	1,534,059 »	13,276,991 »	12,518,830 »	765,661 »	7,500 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				758,161 »	»	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Cuyt, C.-E.-G.	Nivelles, 3 février 1787. . .	Huissier-messenger au Département de la Justice.	31 mars 1858
2	Cuvelier, A.-J.	Hal, 22 mai 1786	Greffier de la justice de paix du canton de Nevele.	31 octobre 1857.
5	Robyn, J.	St-Nicolas, 51 déc. 1796.	Commis greffier au tribunal de 1 ^{re} instance de Termonde.	31 décembre 1857
4	Poswick, P.-G.-L.-E. . . .	Limbourg, 1 ^{er} nov. 1785.	Greffier de la Cour d'appel à Liège.	31 mai 1858
5	Vuysteke, E.-F.	Menin, 10 décembre 1808.	Gardien de 1 ^{re} classe à la maison de force de Gand.	30 avril 1858.
6	Thienpont, J.-I.	Etichove, 7 octobre 1774.	Président du tribunal de 1 ^{re} instance à Audenarde.	30 juin 1858.
7	Louys, F.-G.	Namur, 5 mars 1795	Juge de paix du canton de Gembloux.	31 mai 1858.
8	Reimbry, P.-J.	Menin, 2 octobre 1773. . .	Juge de paix du canton de Menin.	31 mars 1858
9	Forgeur, J.	Spa, 5 septembre 1781. . .	Commis greffier à la Cour d'appel de Liège.	31 juillet 1858
10	Deblandre, D.-J.	Gages, 19 septembre 1806	Gardien de 1 ^{re} classe à la maison de reclusion de Vilvorde.	Id.
11	Six, P.-C.-J.	Wambrechies, 17 juin 1768.	Juge de paix du canton de Celles.	Id.
12	Mottar, T.	Grace-Montegnée, 6 août 1784.	Commis greffier à la Cour d'appel de Liège.	Id.
13	Spanoghe, E.	Termonde, 1 ^{er} septembre 1796.	Juge d'instruction au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles.	30 septembre 1858. . . .
14	Janus, J.-J.	Namur, 15 juin 1802 . . .	Gardien de 1 ^{re} classe à la maison de détention d'Alost.	31 octobre 1858
15	Busine, A.-J.	Cordes, 25 septemb 1778.	Juge de paix du canton de Frasnes	30 juin 1858.
16	Spruyt, A.-J.	Bruxelles, 12 nov. 1770	Greffier du tribunal de commerce à Bruxelles.	30 novembre 1858

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

ressortissant au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1858.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	11	7	1,016 67	181	
Âge avancé	41	4	1,370 "	871	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Gand.	20	2	1,800 "	496	
Âge avancé	46	2	5,200 "	3,466	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Gand.	23	8	1,001 67	364	
Âge avancé	54	6	4,850 "	3,100	
Id.	44	2	2,000 "	1,535	
Id.	40	8	2,400 "	1,501	
Id.	51	1	3,000 "	2,000	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	26	11	1,041 67	431	
Âge avancé	59	9	2,100 "	1,400	
Id.	47	1	3,000 "	2,000	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	41	5	4,660 "	2,957	
Id. à Gand	42	9	1,111 67	731	
Âge avancé	44	"	2,200 "	1,466	
Id.	30	10	7,960 "	3,775	
TOTAL des 16 pensions. fr.				26,072	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Pillaert, J.-J.	Westvleteren, 15 déc. 1792.	Desservant à Nieucappelle . . .	31 décembre 1857 . . .
2	Lauwaert, J.	Wichelen, 7 février 1792 .	Desservant à Tronchiennes. . .	31 janvier 1858 . . .
3	Coenegrachts, A. . . .	Herderen, 16 nov. 1792 .	Id. à Riempst.	30 novembre 1857 . . .
4	Descamps, A.-P.-V. . .	Masnuy-St-Jean, 29 août 1792.	Vicaire général à Tournay . . .	31 décembre 1857 . . .
5	Vion, P.-J.	Moucourt, 16 février 1786.	Desservant à Gages	31 août 1857.
6	Vander Biesl, F.	Bruxelles, 17 janvier 1799.	Curé de 1 ^{re} classe à Uccle . . .	30 septembre 1857 . . .
7	Pouillon, C.-A.-J. . . .	Fontaine-l'Évêque, 4 juillet 1809.	Desservant à Wangenées . . .	Id.
8	Scholaert, B.-P.-F. . . .	Beveren, 10 juin 1805. .	Vicaire à Ramscappelle	30 novembre 1857 . . .
9	Pirlot, J.-J.	Graide, 27 avril 1794 . .	Desservant à Bioul.	31 octobre 1857. . . .
10	Nuytten, P.-J.	Heule, 24 septemb. 1787.	Id. à Snelleghem.	31 mai 1858
11	Gaspar, J.-J.	Gouvry, 28 juin 1789 . .	Id. à La Glèize	30 avril 1858.
12	Boutez, F.-E.	Rohecourt, 5 avril 1796 .	Id. à Torgny.	Id.
13	Deldelfe, E.	Grimbiémont, 26 janv. 1804.	Id. à Bérinénil	31 mars 1858
14	Vander Auwera, P. . . .	Putte, 6 janvier 1797 . .	Id. à Hever	30 septembre 1857 . . .
15	Devis, J.-B.	Louvain, 25 février 1708 .	Id. à Bonlez	31 mars 1858.
16	Vandenhove, P.-J. . . .	Diest, 4 janvier 1795 . .	Id. à Esschen	Id.
17	De Boeck, J.-J.	Lembecq, 7 novemb. 1805.	Id. à Relegthem	31 décembre 1857 . . .
18	Buytaert, J.-B.	Belcele, 7 juillet 1795 . .	Id. à Calcken.	30 juin 1858.
19	Macoir, J.-B.	Amberloup, 6 juin 1770 .	Id. à Nismes	Id.
20	Gasteclaes, M.-J. . . .	Clermont, 30 mars 1800 .	Curé de 1 ^{re} classe à Liège . . .	31 mars 1858.
21	Degire, C.-A.-A.	Horion-Hozémont, 21 fé- vrier 1803.	Desservant à Lixhe	29 septembre 1857 . . .
22	Colmont, P.-J.	Brusthem, 1 ^{er} déc. 1803 .	Id. à Julémont	28 février 1858
23	Clifton, R.	Worcester, 3 août 1785 .	Pasteur protestant à Bruges . .	31 mai 1858.
24	Annocqué, A.-E.	Gand, 15 janvier 1780. .	Curé de 2 ^e classe à Nevele . . .	30 septembre 1858 . . .
25	Barnich, J.-J.	Rochefort, 27 août 1788 .	Id. à Houffalize	Id.
26	Delmote, P.-J.	Kemmel, 5 février 1801 .	Desservant à Houcke	30 juin 1858.
27	Lecourt, F.-P.	Mons, 22 novemb. 1805 .	Id. à St-Denis.	Id.
28	Poulain, J.-J.	Herchies, 1 ^{er} novemb. 1797.	Id. à Hertain.	31 mai 1858.
29	Renard, A.	Gauche, 11 juillet 1809. .	Id. à Waulsort	30 septembre 1858 . . .
30	Werotte, J.-D.-X.-F. . .	Namur, 21 mai 1815 . .	Id. à Erpent	31 décembre 1857 . . .

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1858.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 années antérieures de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Âge avancé	41	7	787 50	787	
Id.	40	1	787 50	787	
Id.	40	"	787 50	787	
Id.	40	8	3,200 "	3,200	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Mons.	53	10	787 50	625	
Id. à Bruxelles	35	4	2,047 50	1,729	
Id. à Mons	28	10	787 50	517	
Id. à Bruges	22	8	500 "	502	
Id. à Namur	22	3	787 50	474	
Âge avancé	42	5	787 50	787	
Id.	41	4	787 50	787	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Arlon.	57	10	787 50	750	
Id. id.	24	5	787 50	487	
Id. à Anvers	37	5	787 50	710	
Id. à Bruxelles	56	7	787 50	607	
Id. id.	55	5	787 50	667	
Id. id.	20	2	787 50	510	
Id. à Gand	29	"	787 50	518	
Âge avancé	61	8	787 50	787	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Liège	52	10	2,047 50	1,558	
Id. id.	31	"	787 50	551	
Id. id.	20	0	787 50	525	
Id. à Bruges	18	5	2,000 "	566	
Âge avancé	47	11	1,565 "	1,565	
Id.	43	8	1,565 "	1,565	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruges	25	4	787 50	494	
Id. à Mons.	29	0	787 50	525	
Id. id.	54	8	787 50	647	
Id. à Namur	21	4	787 50	468	
Id. id.	21	"	787 50	465	
Total des 50 pensions. fr.				24,431	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 3.

ÉCOLES DE RÉFORME DE RUYSSELEDE, DE BEERNEM ET DE WYNGENE.

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.

A. DÉPENSES.

1° <i>Personnel.</i> — Traitements, émoluments, salaires et ménage des employés	fr.	46,615	»
2° <i>Entretien des colons.</i> — Nourriture, habillement, coucher, chauffage, éclairage, blanchissage, etc. :			
620 colons en moyenne, à Ruysselede et à Wyngene.			
280 — à Beernem.			
900 en moyenne 528,303 journées à 55 centimes		114,975	»
3° <i>Matériel.</i> — Bureaux, infirmeries, exercice du culte, écoles, bibliothèques, ateliers, frais de route des membres du comité et des fonctionnaires et employés; entretien et réparation des bâtiments et du mobilier, etc.		28,000	»
4° Fonds roulant pour l'exploitation agricole et l'achat de matières premières pour les ateliers, etc.		50,000	»
5° Dépenses extraordinaires et imprévues		415	»
TOTAL	fr.	220,000	»

B. RECETTES.

1° Remboursement des frais d'entretien de 450 enfants (323 garçons et 115 filles) acquittés du chef de mendicité et de vagabondage, mais retenus par application de l'article 66 du Code pénal, pour être élevés à charge de l'État jusqu'à un âge déterminé, 164,250 journées à 60 centimes		98,550	»
2° Remboursement par l'État de 100 trousseaux, à délivrer à des enfants de la même catégorie, à 52 francs		5,200	»
3° Remboursement par les communes du domicile de secours des frais d'entretien de 450 enfants indigents, admis à la suite d'une condamnation, ou volontairement, 164,250 journées à 40 centimes		65,700	»
4° Produit des recettes accidentelles		2,000	»
5° Valeur approximative des produits agricoles à consommer en nature dans les trois établissements		50,550	»
TOTAL DES RECETTES	fr.	220,000	»

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

ÉTAT PRODUIT A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.

A. PERSONNEL.

1 directeur	fr.	5,500	»
1 aumônier principal		2,000	»
1 aumônier adjoint		800	»
1 médecin		1,200	»
1 préposé à la comptabilité		1,600	»
1 commis-adjoint		1,000	»
1 idem		700	»
1 magasinier-dépensier		700	»
2 instituteurs à 800 francs		1,600	»
1 instructeur spécial pour les élèves marins.		1,000	»
1 chef de culture		800	»
1 surveillant en chef		1,000	»
4 surveillants, à 600 francs		2,400	»
6 — à 500 —		3,000	»
2 — à 350 —		700	»
9 sœurs surveillantes pour l'établissement de Beernem à 500 francs		2,700	»
TOTAL. 34	Fr.	26,700	»

B. SALAIRES.

1 jardinier pour l'établissement de Beernem.	fr.	400	»
5 ouvriers respectivement préposés aux attelages, aux étables, aux écuries, à la culture, etc., à 200 francs		1,000	»
1 meunier-boulangier		550	»
2 ménagères, une pour la ferme et l'autre pour les employés, à 200 francs.		400	»
1 ouvrier mécanicien		400	»
5 ouvriers, forgeron, menuisier et cordonnier, à 2 francs par jour de travail		1,800	»
Salaire des ouvriers agricoles auxiliaires		958	»
TOTAL. 15.	Fr.	5,500	»

C. ÉMOLUMENTS, NOURRITURE, COSTUME.

Uniforme de 15 surveillants et candidats surveillants et du chef de la ferme, à 50 francs	fr.	700	»
Costume de 5 ouvriers, à 20 francs		100	»
Nourriture, etc., de 25 employés, à 1 franc par tête et par jour.		8,595	»
— de 9 sœurs surveillantes, à 80 centimes		2,628	»
— de 10 ouvriers, à 60 centimes		2,190	»
Indemnité extraordinaire et personnelle au directeur, pour frais d'hospitalité		600	»
TOTAL.	fr.	14,615	»

RÉCAPITULATION

A. Traitements fixes (25 employés et 9 sœurs surveillantes).	fr.	26,700	»
B. Salaires (ouvriers divers)		5,500	»
C. Émoluments, nourriture, costume		14,615	»
TOTAL.	fr.	46,615	»

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 4.

DOIT.

COMPTE GÉNÉRAL des dépenses faites pour le service

NOMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Objets d'habillement pour détenus valides	30,003 81	28,000 68
2	— de coucher — —	13,812 05	17,007 01
3	— d'habillement et de coucher pour malades	11,714 35	9,709 77
4	— — — pour employés	400 33	1,928 08
5	Articles de consommation	55,107 17	27,621 64
6	Imprimés et articles de bureau	000 04	958 12
7	Mobilier	80,514 19	104,574 88
8	Articles divers	559 72	960 76
9	Retenues restant à opérer	"	"
10	Objets d'habillement, de coucher, d'alimentation, etc.	235,558 75	169,861 77
11	Gratifications payées aux détenus	4,157 26	5,004 06
12	Habillement des employés	1,103 65	2,250 72
13	Frais de bureau et d'impression	1,105 88	1,862 55
14	Construction et entretien des bâtiments	14,275 28	9,599 59
15	Entretien du mobilier et achat de meubles	4,481 00	1,623 93
16	Frais de voyage des commissions et des employés	201 40	1,502 60
17	Traitements	70,004 98	54,028 68
	BALANCE	4,212 44	8,116 17

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

économique dans les maisons centrales, pendant l'exercice 1857.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD.	ALOST.	NAMUR.	S'-HUBERT.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
75,808 55	55,587 78	52,022 41	11,051 60	252,124 72			1,042,185 41
36,872 77	29,751 02	4,885 28	7,860 15	115,787 78			
10,675 51	9,065 55	6,048 20	2,209 84	55,481 20			
845 55	2,007 61	508 65	255 08	6,095 26			
28,884 72	15,075 19	11,017 70	14,934 85	148,639 36	"	"	
"	17 05	9 25	11 45	1,686 51			
76,100 82	54,780 22	57,520 14	97,096 05	480,346 28			
115 62	12 26	99 87	105 "	1,941 25			
"	50 20	52 00	"	82 08			24,275 60
503,065 42	165,727 "	90,575 59	75,160 75	" "	1,037,754 06		
8,770 77	4,700 54	975 97	"	"	"	24,275 00	
1,400 00	1,347 50	510 07	100 05	"	6,841 08		
2,155 20	915 16	751 87	521 65	"	7,577 55		
24,415 57	3,067 75	8,666 61	9,116 41	"	69,141 21		
1,806 05	1,195 30	1,161 78	1,195 65	"	11,552 35		
1,251 05	417 40	191 75	768 80	"	4,403 "		
62,109 40	42,890 10	55,505 "	21,600 "	"	284,108 25		
10,214 41	5,562 "	845 62	171 02	"	"	"	
				TOTAL GÉNÉRAL. fr.			2,525,846 85

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o de l'ordre.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Habillement des détenus valides	12,088 50	11,092 06
2	Couchage des —	4,568 17	4,091 70
3	Habillement et couchage des malades	1,204 40	1,057 45
4	Alimentation des détenus valides	141,769 03	76,257 80
5	— — malades.	11,405 87	11,518 75
6	Médication	1,851 18	2,497 55
7	Lessivage	5,125 02	5,055 24
8	Propreté	2,735 28	5,511 16
9	Chauffage	4,742 00	3,468 75
10	Éclairage.	3,791 00	0,802 80
11	Instruction	653 16	1,070 00
12	Culte	482 88	1,052 15
13	Entretien du mobilier	2,715 21	5,505 54
14	— des bâtiments	14,106 09	9,016 26
15	Frais de bureau	606 05	1,552 42
16	— de gestion	69,809 55	56,854 19
17	Cession d'objets d'habillement, de coucher et de consommation	47,055 53	47,148 51
18	— mobiliers	"	"
19	— divers au service des travaux.	474 05	1,506 21
20	Vente d'objets mis au rebut	"	2,070 76
21	— de résidus divers	875 12	5,262 "
22	Retenues faites sur les gratifications	"	"
23	— faites sur les masses d'habillement des gardiens	1,072 95	651 97
24	Recettes accidentelles.	252 74	290 21
25	Objets d'habillement pour détenus valides	42,298 50	51,577 90
26	— de coucher pour détenus valides	20,559 02	10,071 59
27	— d'habillement et de coucher pour malades.	15,086 22	10,599 70
28	— — — pour employés	621 50	1,692 55
29	Articles d'alimentation et de consommation	45,759 03	23,702 30
30	Imprimés et articles de bureau.	2,105 45	1,415 55
31	Mobilier	91,565 90	100,056 50
32	Articles divers	"	1,784 05
33	Retenues restant à opérer	"	"
34	Médicaments	1,089 25	1,810 54

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

AVOIR.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S-BERNARD.	ALOST.	NANUR.	S-HUBERT.	DES DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	DES PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
28,588 05	15,118 05	8,785 29	9,500 40	82,071 85			1,255,899 88
7,002 83	4,112 15	1,054 07	1,995 03	24,891 05			
1,406 80	1,922 72	724 40	751 09	3,660 04			
164,148 79	95,492 57	59,954 97	45,713 08	581,516 84			
9,576 07	9,576 "	6,850 03	2,556 75	50,881 45			
4,591 40	2,040 55	549 55	706 53	12,036 40			
5,841 85	5,582 58	1,751 83	1,224 59	10,941 69			
6,124 48	5,964 "	1,106 71	1,422 13	18,925 70			
5,412 93	5,475 08	2,373 25	2,107 22	19,578 20			
7,197 54	7,165 58	4,027 50	1,766 43	30,811 22			
1,120 05	1,578 45	569 85	800 25	5,598 08			
1,149 12	545 17	220 09	550 50	4,560 70			
2,027 14	1,157 28	2,047 35	929 78	14,082 10			
24,456 16	5,144 87	8,665 49	9,118 06	69,145 55			
1,008 25	779 47	500 02	257 75	5,558 52			
65,095 18	45,585 01	51,981 57	25,475 89	202,661 17			257,874 70
68,084 53	24,100 07	7,655 76	654 91	"	195,578 01		
"	"	140 80	"	"	140 80		
"	40 "	"	1,521 52	"	5,402 58		
9,494 10	975 "	"	"	"	12,550 92		
6,505 "	1,068 40	1,055 57	"	"	14,745 89		
825 56	43 81	227 52	"	"	1,094 49		
259 24	78 01	"	"	"	2,022 15		
5,584 82	15 "	2,428 20	"	"	8,551 06		
82,490 05	56,611 26	29,202 10	11,015 60	"	"	255,895 36	
58,945 94	27,859 51	5,516 51	6,663 07	"	"	115,593 84	
10,920 74	8,291 65	6,680 66	2,186 85	"	"	57,765 80	
470 06	1,757 59	456 54	541 69	"	"	5,540 21	
14,452 75	11,548 99	6,241 55	16,496 07	"	"	116,200 67	
575 18	456 87	595 10	276 74	"	"	5,220 87	
78,009 22	56,954 69	57,922 55	98,902 62	"	"	485,500 44	1,050,072 27
110 76	42 67	80 62	250 76	"	"	2,286 26	
"	14 48	11 51	8 74	"	"	34 75	
4,518 20	2,754 89	"	654 25	"	"	10,027 00	
TOTAL GÉNÉRAL.							2,525,846 85

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

COMPTE GÉNÉRAL des travaux exécutés dans les

DOIT.

NOMBRE D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS			
		GAND.	VILVORDE	S'-BERNARD.	
1	Matières premières, etc.	175,522 50	124,305 70	529,772 20	
2	Matériaux de construction	12,101 20	12,058 08	22,590 37	
3	Objets divers	5,829 75	1,210 91	20,758 85	
4	— confectionnés et en travail	51,201 80	8,554 52	10,707 05	
5	— fabriqués et en travail	103,081 06	26,262 37	18,844 73	
6	Plants et semences sur champs.	"	"	"	
7	Bétail.	"	"	"	
8	Mobilier, outils et ustensiles.	50,225 50	40,027 51	90,808 51	
9	Matières premières, etc.	187,374 50	87,616 06	1,024,058 03	
10	Matériaux de construction	28,757 25	8,264 15	35,900 02	
11	Frais de blanchiment de toiles et teintures	9,211 85	"	"	
12	— d'impression et de bureau	906 05	"	1,535 25	
13	Objets divers	5,686 25	6,284 41	71,180 16	
14	— mobiliers, outils et ustensiles	"	297 90	3,172 21	
15	Dépenses diverses	"	"	26,040 05	
16	Cessions réciproques, services des travaux.	8,955 54	3,798 65	33,420 99	
17	— — — intérieur	756 57	1,360 21	"	
18	Gratifications payées aux détenus.	24,160 19	26,010 20	69,350 14	
19	Traitements et tantièmes	14,086 12	14,730 12	24,221 48	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

prisons, pendant l'exercice 1857. — Travail des détenus.

CENTRALES.			MAISON préventive.	MONTANT			TOTAL.
ALOST.	NAMUR.	St-HUBERT.	BRUXELLES.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	des GRATIFICATIONS.	
8,942 27	18,599 00	10,582 75	517 64	875,932 34			1,415,424 77
5,272 40	"	1,686 52	"	54,588 57			
1,504 77	67 05	44 50	13 18	20,265 91			
2,872 28	10,214 21	6,005 33	"	70,545 70	"	"	
1,056 12	"	"	85 02	150,207 30			
"	"	155 45	"	155 45			
"	"	455 06	"	455 06			
21,285 82	5,556 05	11,587 88	1,214 20	250,503 45			
55,150 85	21,054 25	24,136 05	2,444 87	"	1,402,414 57		
2,745 45	"	5,010 97	"	"	80,686 84		
"	"	"	"	"	9,211 85		
"	725 10	277 35	30 16	"	3,503 70		
3,019 84	153 00	272 30	79 60	"	86,665 46	"	
25 75	512 02	737 91	"	"	4,744 80		
5,376 50	113 74	"	"	"	20,559 27		
"	4,186 78	"	"	"	50,541 96		
"	"	"	"	"	2,122 78		
25,728 96	8,268 74	"	642 16	"	"	"	1,669,251 41
17,800 01	7,540 "	5,750 "	1,520 "	"	"	"	154,140 39
							85,447 75
BALANCE.							69,579 71
TOTAL GÉNÉRAL							5,595,824 01

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Numéro d'ordre.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	S'-BERNARD.
1	Fournitures aux prisons pour détenus	88,241 05	24,040 20	25,537 17
2	— — pour employés.	1,050 50	2,400 54	1,578 87
3	— d'articles de bureau	80 10	"	202 90
4	Entretien des bâtiments	14,810 00	8,540 77	22,777 28
5	— du mobilier	2,222 50	1,470 10	805 51
6	— des voitures cellulaires	104 10	"	"
7	Cessions réciproques, services des travaux	17,170 52	22,880 25	5,550 01
8	Fournitures au Département de la Justice	"	200 05	"
9	— diverses pour compte des employés	"	150 25	550 15
10	Retenues diverses	"	5,505 50	"
11	Ventes d'effets aux détenus libérés	"	"	518 00
12	— à des établissements de bienfaisance	10,005 15	117 00	"
13	Fournitures à l'armée	155,147 08	42,072 58	"
14	— à la gendarmerie	"	157 20	"
15	Ventes pour l'exportation	"	"	1,007,817 14
16	— diverses à des administrations publiques	1,525 80	"	"
17	Travail à façon pour divers.	4,551 85	4,070 02	180 14
18	Fournitures à des détenus libérés, etc.	955 05	1,701 70	5,748 60
19	Masses de détenus décédés, non réclamées.	208 04	182 08	005 08
20	Vente de déchets et de vieux objets	1,594 52	1,704 50	4,168 48
21	Retenues diverses	1,511 67	"	2,450 81
22	Fournitures diverses à divers	404 50	050 00	1,797 02
23	Recettes accidentelles.	1 50	"	"
24	Fournitures à la marine.	1,745 75	"	"
25	— de fils	"	"	"
26	Matières premières, etc.	160,784 27	120,767 05	747,084 88
27	Matériaux de construction	14,872 52	10,925 50	21,708 02
28	Objets divers	8,695 89	5,496 55	18,870 48
29	— fabriqués et en travail	100,111 41	45,246 97	40,250 72
30	— confectionnés et en travail.	56,440 72	7,400 25	10,075 43
31	Mobiliers, outils et ustensiles	65,282 04	48,002 82	91,052 88
32	Plants et semences sur champ.	"	"	"

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1860.

AVOIR.

CENTRALES.			MAISON préventive.	MONTANT			TOTAL.
ALOST.	NAMUR.	St-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS au prix de revient.	DES PRODUITS au prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
25,447 25	15,554 54	14,186 86	11 28	192,824 13			352,062 74
3,641 57	144 54	55 09	"	9,501 51			
57 05	"	177 75	"	517 04			
5,047 80	42 86	6,215 04	"	55,444 55			
656 72	"	485 02	"	5,705 04			
118 96	"	"	"	285 15			
20,105 81	2,892 "	"	2,686 22	69,295 70			
"	"	"	"	260 03			
"	"	"	"	466 58			
1,035 08	"	"	"	5,150 04			
"	"	1,087 71	"	2,005 77			1,555,100 75
407 89	"	"	"	10,620 11			
55,758 88	"	"	"	"	215,050 24		
49 "	"	"	"	"	186 20		
"	"	"	"	"	1,067,817 14		
"	"	"	"	"	1,323 89		
5,890 25	21,412 13	957 05	"	"	37,066 33		
2,956 25	1,852 44	"	"	"	11,252 94		
20 21	82 70	"	"	"	1,229 21		
468 08	"	"	"	"	7,825 58		1,686,660 52
"	"	"	57 44	"	4,008 02		
204 97	165 61	1,272 54	"	"	4,482 15		
"	"	"	"	"	1 50		
"	"	"	"	"	1,743 75		
"	2,205 92	"	"	"	2,205 92		
10,062 78	17,935 25	16,528 56	805 95	"	"	1,082,759 62	
5,147 28	"	2,518 41	"	"	"	55,250 25	
2,001 50	508 41	142 95	12 75	"	"	53,732 27	
3,272 28	"	"	"	"	"	186,881 58	
2,544 55	15,440 82	11,601 01	515 66	"	"	84,708 42	3,393,824 01
21,354 77	5,071 69	12,119 66	1,214 20	"	"	242,999 05	
"	"	549 55	"	"	"	349 55	
TOTAL GÉNÉRAL.							3,393,824 01